

Tarif des douanes

[Traduction]

M. Hovdebo: Monsieur le Président, je signale encore une fois que ce sont les patrons, qui n'ont rien à faire avec Bob White sinon reconnaître qu'un désaccord avec lui peut leur causer des ennuis.

L'industrie n'a pas eu, comme le gouvernement, sept ans pour se préparer à ce nouveau système harmonisé. Voici donc ce que dit l'Association dans une lettre:

Nous avons eu moins de sept mois pour obtenir l'information, l'assimiler et réagir. Nous demandons humblement que vous retardiez la mise en oeuvre du nouveau système harmonisé jusqu'à ce que le gouvernement et l'industrie soient prêts—au moins jusqu'au 1^{er} avril.

J'affirme aussi que le processus de consultation n'a pas duré assez longtemps. La date d'entrée en vigueur que prévoit le projet de loi est le 1^{er} janvier. Si la loi entre en vigueur à cette date, les fournisseurs de pièces d'automobile et d'autres qui font l'exportation de marchandises n'auront pas le temps, d'ici là, de lire les 3 000 pages et de s'assurer que leur industrie ne sera pas défavorisée.

M. Althouse: Monsieur le Président, je voudrais poser une question à mon ami de Prince-Albert. L'Association industrielle a affirmé dans des lettres aux députés qu'un rapport qu'elle prépare avec le gouvernement sur la façon d'aborder les amendements proposés à ce système harmonisé ne sera pas publié en novembre comme on l'avait d'abord espéré et ne sera pas prêt avant avril 1988. Comment pouvons-nous alors appliquer une mesure législative en attendant que les règles et règlements soient rendus définitifs? Comment pouvons-nous en conscience adopter une mesure comme celle-ci alors que les règlements ne sont pas définitifs, que l'industrie ne les comprend pas et ne les connaît même pas? Pourquoi devrions-nous la mettre en vigueur avant que les règlements soient rendus publics?

M. Hovdebo: Monsieur le Président, c'est exactement ce que fais valoir. En fait, le rapport dont parle mon collègue ne sera pas terminé avant le 1^{er} janvier et probablement pas avant avril. Ces associations sont d'avis qu'elles n'auront pas suffisamment de temps, même si on applique la mesure dès que le rapport sera terminé. Elles demandent qu'on attende au moins jusqu'au 1^{er} avril, et plus tard, si c'est possible.

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, je suis heureuse de parler du projet de loi C-87, concernant l'imposition de droits de douane ou d'autres droits. Ce projet de loi est certainement important. Comme l'orateur précédent l'a mentionné, il est en préparation depuis plusieurs années et il constitue en fait une révision complète du Tarif douanier qui régira l'application des droits sur les marchandises importées au Canada.

Très peu de députés nieraient je pense qu'il faut essayer de réorganiser notre régime tarifaire selon les principes d'une description des marchandises et d'un système de codage harmonisés et de tendre vers un système plus global, un système international, pour normaliser les classifications de Tarifs de douane et les données commerciales.

Je ne crois pas que cela pose beaucoup de problèmes, mais il s'agit d'un projet de loi très compliqué. Il couvre un plus grand nombre d'articles que la loi actuelle, environ 8 000 au lieu de 3 500 actuellement. C'est peut-être un bien pour raffiner le système et le rendre plus compréhensible pour les personnes concernées.

Je suis relativement nouvelle à la Chambre, et je dois dire qu'une des remarques que l'on entend le plus souvent dans la bouche du Canadien moyen, c'est qu'une bonne partie de ce que nous faisons est incompréhensible. Je suis d'accord en partie, et j'espère ne pas trop compliquer les choses. Étant donné l'importance de ce projet de loi et sa complexité, il faut que la Chambre prenne le temps et donne le temps aux personnes concernées de bien le comprendre et de bien l'examiner.

Il convient de rappeler qu'un tel projet de loi ne touche pas beaucoup de députés, mais qu'il touche un grand nombre de petites et grandes entreprises. Le Nouveau parti démocratique soutient les commerçants et il comprend que bien des petites entreprises, je peux parler de celles de ma circonscription de Yukon, n'ont pas le personnel nécessaire pour permettre à certains employés de consacrer tout le temps qui serait nécessaire à l'étude de ce projet de loi de 3 000 pages. Il leur faudra donc beaucoup plus de temps pour comprendre toutes les conséquences de cette mesure sur leurs entreprises.

Un autre député a signalé que bon nombre de ces droits de douane étaient cachés au consommateur. Ils sont compris dans le prix. Il est donc extrêmement important de savoir ce qui en est, surtout pour les petites entreprises, vu la fragilité du grand nombre d'entre elles qui ont de très petites marges bénéficiaires. Elles doivent comprendre clairement toute mesure législative qui influe sur les prix à la consommation et leur propre capacité d'importer et d'exporter des articles ou produits.

Je répète que, même si nous ne nous opposons pas à l'objectif de cette mesure, tous les députés ont le devoir de garantir que ceux qu'elle touchera, y compris les hommes d'affaires et les consommateurs, auront le temps voulu pour bien comprendre les conséquences de ce projet de loi et la possibilité de donner leur avis sur la question.

● (1340)

Il vient d'y avoir un échange entre deux députés au sujet de certaines observations faites par l'Association des industries de l'automobile, qui voudrait que le nouveau système de tarif harmonisé entre en vigueur au moins deux mois plus tard que la date prévue, fixée au 1^{er} janvier 1988. En outre, il semble que les règlements nécessaires pour appliquer la Loi seront prêts au plus tôt trois mois après cette date, probablement vers le mois d'avril. C'est bien beau d'adopter des mesures législatives, mais les entreprises touchées par ces mesures doivent prendre le temps de bien comprendre les règlements qui les concernent. Si nous avons un document de 3 000 pages sur le projet de loi lui-même, les règlements seront bien entendu tout aussi complexes.